



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Licences

Question écrite n° 17579

### Texte de la question

M. Leonce Deprez demande à M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche de lui préciser la suite qu'il envisage de réserver au rapport qui lui a été remis en mai 1994 sur l'évolution du recrutement et des carrières des enseignants-chercheurs. Ce rapport proposait de créer, à titre expérimental, dans quelques universités, des licences pluridisciplinaires destinées notamment aux futurs instituteurs. Il lui demande la suite réservée à ce projet qu'il avait évoqué, en particulier lors du colloque des cercles universitaires, le samedi 7 mai 1994.

### Texte de la réponse

Ainsi qu'il était précisé dans le rapport sur l'évolution du recrutement et des carrières des enseignants-chercheurs, une réflexion a été engagée sur les conditions et les objectifs de création d'une licence pluridisciplinaire, dans le cadre d'un groupe de travail réunissant des présidents d'université et des personnalités concernées par un tel projet. À la lumière des conclusions de ces travaux, la création réglementaire de licences pluridisciplinaires a été prise par arrêté du 7 juin 1994. Deux dénominations nationales ont été arrêtées pour, d'une part, une licence pluridisciplinaire de lettres, arts et sciences humaines, d'autre part, une licence pluridisciplinaire de sciences et technologie. Chacune de ces licences a vocation à préparer les étudiants à des débouchés professionnels diversifiés, elles doivent permettre également d'accéder à des maîtrises. Il convient d'ajouter que la démarche de mise en œuvre de ces licences a prévu la mise en place d'un groupe de suivi, de manière à s'assurer de la réalisation des objectifs poursuivis par ces formations. À la rentrée 1994, deux licences pluridisciplinaires, l'une à Lille III, l'autre à l'université d'Artois, ont été créées et déjà habilitées. Trois autres demandes sont encore en cours d'instruction.

### Données clés

**Auteur :** [M. Deprez Léonce](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 17579

**Rubrique :** Enseignement supérieur

**Ministère interrogé :** enseignement supérieur et recherche

**Ministère attributaire :** enseignement supérieur et recherche

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 15 août 1994, page 4108

**Réponse publiée le :** 24 octobre 1994, page 5302